

Affiché le 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 1^{er} juillet 2020 à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Ste EULALIE D'OLT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, dans la salle du conseil, sous la présidence de Christian NAUDAN, Maire.

Présents : Christiane ALIQUOT, François CLAUZEL, Romain COURTIAL, Rachel COUTRERAS, Cécile DA SILVA, Pauline DOMERGUE, Michel MARCHET, Roland MIQUEL, Richard REINAUDO, Mathieu SOLIGNAC.

Absents : Néant

Le quorum est atteint.

La séance qui est publique débute à 21h00

Mme Rachel COUTRERAS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°035/2020 – Objet : Taux d'imposition 2020 - rectification

Dans le cadre du vote du budget primitif principal de la commune, les taux d'imposition communaux ont été votés le 10 mars dernier. Ors la règle de proportionnalité n'a pas été bien respectée, ces taux doivent être donc revotés, dans les règles. M. le Maire rappelle les taux votés précédemment :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Foncier Bâti	5,89 %	6,00 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,33 %	27,87 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les taux indiqués ci-dessous

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Foncier Bâti	5,89 %	6,01 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,33 %	27,87 %

Cette délibération annule et remplace la délibération n°0162020 du 10 mars 2020

N°036/2020 – Objet : Travaux de mise en sécurité du buste reliquaire – plan de financement- demande de travaux et de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune avait sollicité l'Agence des Bâtiments de France de Rodez afin de pouvoir mettre en sécurité le buste reliquaire des Epines. En date du 8 janvier 2020, le conseil municipal avait pris la décision de principe d'inscrire cette opération dans la programmation 2020, pour la réalisation des travaux, et la demande de subventions. Afin de finaliser notre demande, il convient d'adresser à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)- Occitanie, au Département de l'Aveyron et à la Région Occitanie, notre demande de travaux et de subvention, en précisant le plan de financement, présenté comme suit :

Sachant que le devis correspondant s'élève à 3 913 € HT soit 4 695,60 € TTC, pour la réalisation d'une vitrine murale sécurisée, et sachant le taux des subventions sur le montant hors taxes :

RESSOURCES	%	MONTANT
Etat	26 %	1 017 €
Conseil Départemental	25 %	978 €
Conseil Régional	20 %	782 €
S/Total des aides publiques	71 %	2 777 €
Fonds propres et récupération FCTVA		1 918,60 €

Montant global des ressources		4 695,60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser cette opération

D'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention auprès des services financeurs

N°037/2020 – Objet : Restitution des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire – opération cœur de village

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre des compétences de la commune d'une part et de la Communauté de Communes d'autre part, la Communauté de Communes a délibéré en date du 9 juin pour un transfert effectif de l'opération Cœur de Village, à la commune de Ste Eulalie d'Olt, avec effet au 1^{er} janvier 2018. Un procès verbal a été dressé dans ce sens. Ces biens correspondant à cette opération seront repris dans l'actif communal, pour une valeur nette au 31/12/2017 de 765 012,48 €, les subventions perçues seront reprises au passif de la commune.

Après avoir ouï cet exposé et pris connaissance du Procès-verbal correspondant

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité, d'accepter cette restitution de biens et **autorisent** M. le Maire à signer le Procès verbal annexé à cette délibération

N°038/2020 – Objet : Mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire optionnelle – « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre des compétences de la commune d'une part et des compétences optionnelles de la Communauté de Communes d'autre part, la Communauté de Communes a délibéré en date du 9 juin pour une mise à disposition de voirie (pour partie), avec effet au 1^{er} janvier 2018. Ainsi sur les 26,30 km de voirie communale, 25,09 km sont mis à disposition de la Communauté de communes. Un procès-verbal a été dressé et est soumis à l'approbation du conseil.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal

Les membres du conseil,

acceptent à l'unanimité, les termes du procès-verbal annexé et **autorisent** M. le Maire à le signer

La séance est levée à 21h37